YERRES

Publication le 17/05/2024

*Services Techniques*
*N° tél. : 01.69.49.77.40.*
*N/Réf. : OC/NB*

**DECISION N°2024/197**

**OBJET : Avenant n° 1 au marché n° 48/2023 en date du 22 novembre 2023 relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement de voirie, conclu avec la société EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE / CENTRE OUEST**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2023/271 du 9 novembre 2023 relative au marché à procédure adaptée pour les travaux d'entretien et d'aménagement de voirie avec la société EIFFAGE ROUTE ILE DE France / CENTRE OUEST sise Agence de Fontenay-sous-Bois - 170-172 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS,

VU le marché n° 48/2023 du 22 novembre 2023 correspondant,

CONSIDERANT que le montant maximum annuel du marché est de 800 000,00 € HT,

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter le montant maximum annuel du marché pour faire face au volume de travaux de voirie supplémentaire en raison des dégradations avancées des chaussées, liées notamment aux aléas climatiques,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n° 1 pour augmenter le montant maximum annuel de 120 000 € HT,

Reçu en préfecture
le 17/05/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20240517-lmc19161H1-AR

**D E C I D E**

D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant n° 1 au marché n°48/2023 du 22 novembre 2023 conclu avec la société EIFFAGE ROUTE ILE DE France / CENTRE OUEST sise Agence de Fontenay-sous-Bois - 170-172 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS,

DIT que le montant maximum annuel est augmenté de 120 000 € HT,

DIT que le montant maximum annuel du marché passe de 800 000 € HT à 920 000 € HT,

DIT que le pourcentage d'augmentation du montant initial du marché est de 15 %,

DIT que l'avenant n° 1 prend effet à compter de sa notification,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 17 mai 2024
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 17/05/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20240517-lmc19161H1-AR